



LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers et les motos :

- En agglomération : 30 et 50 km/h ;
- Routes ordinaires et express : 80 km/h.

Autoroutes : 90 - 100 et 110 km

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0, 2 g/l

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite.

Usage au volant d'un téléphone tenu en main et kit mains libres interdit. Autorisé si l'appareil est fixé sur le tableau de bord.

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière. Dispositif de retenue obligatoire pour les enfants de - 135cm

L'allumage des feux de croisement de jour est obligatoire.

Equipement obligatoire à bord du véhicule

- 1 triangle de signalisation
- 1 gilet
- 1 lampe torche est fortement conseillée à bord

Pneus hiver

Les véhicules doivent être équipés de **pneus hiver** du 1^{er} novembre au 31 avril.

Péage

Un péage peut être exigé sur certaines voies (routes, ponts, tunnels...) et dans quelques villes comme Bergen. La plupart des stations de péage sont entièrement automatiques. Le prélèvement du péage a lieu en cours de circulation car il est strictement interdit de s'arrêter. Au lieu de cela, le prélèvement du péage se fait via une « AutoPass Box » ou via lecture du numéro d'immatriculation du véhicule via caméras. Toutes les infos sur le [site dédié TollTickets](#)

Détecteur de radars interdit

* Source : [Site officiel](#) de l'Union Européenne

Les **informations** et données mises à disposition sur le présent document sont **fournies à titre indicatif** et ne sauraient engager la responsabilité - contractuelle ou délictuelle - de l'association Prévention Routière. Elles n'ont pas vocation à remplacer les textes légaux auxquels il convient dans tous les cas de se référer expressément.